



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne mercredi 18 novembre 2020

Lutte contre la pêche illégale à l'Ouest de la Guyane

Le 17 novembre 2020, dans le cadre de la police des pêches en Guyane, le patrouilleur Antilles-Guyane (PAG) « *la Résolue* », les vedettes côtières de surveillance maritime (VCSM) « *Organabo* » et « *Mahury* » ainsi que l'embarcation remonte filet (ERF) « *Caouanne* » des forces armées en Guyane (FAG) ont effectué 8 contrôles sur des tapouilles surinamaises en action de pêche illégale dans les eaux territoriales françaises.

Au total 13,3 tonnes de poissons, 90 kg de vessies natatoires, un vire filets et 36 km de filets ont été appréhendés.

Ces actions conduites dans la zone maritime de la Guyane en coordination avec le centre national de surveillance des pêches (CNSP) et la Direction de la Mer, du Littoral et des Fleuves (DMLF), sous l'autorité du préfet de la région Guyane, montrent la détermination de l'État à ne rien céder aux pêcheurs illégaux quelle que soit la zone de pêche considérée.

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr
www.guyane.gouv.fr

Rue Fiedmond – CS 57008
97307 Cayenne Cedex